

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5, et 6 juin 2018

2018 DFPE 7 Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (144.000 euros) et conventions avec six associations pour leurs actions dans les 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Mme la Maire de Paris propose la signature de conventions et l'attribution de subventions à six associations pour leurs groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement, en date du 23 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer les six conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération, avec les associations « 13 pour Tous » (13e), « Espace 19 » (19e), « École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France » (11e), « Centre Épinettes Familles Insertion Accueil » (CEFIA) (17e), « Le Picoulet » (11e) et « Archipélia » (20e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 15.500 euros est attribuée à l'association « 13 pour Tous » pour son action « Club parents en scène » (19943 - 2018-03761).

Article 3 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association « Espace 19 » pour son « Université Populaire de Parents » (246 - 2018-06517).

Article 4 : Deux subventions d'un montant chacune de 50.000 euros sont attribuées à l'association « École des Parents et des Éducateurs d'Ile-de-France » pour son action visant à développer les échanges entre parents et réseaux de pairs (12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 18e, 20e) et l'activité « Café des parents et son extension hors les murs » (11e) (19633 - 2018-05427 / 2018-05426).

Article 5 : Une subvention d'un montant de 10.500 euros est attribuée à l'association « Centre Épinettes Familles Insertion Accueil » (CEFIA) pour son action « Les familles des Épinettes » (3001 - 2018-06569).

Article 6 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association « Le Picoulet – Mission Populaire XIe » (11e) pour son action « Agir avec et pour la famille » (8561 - 2018-04803).

Article 7 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association « Archipélia » pour son espace de co-construction avec les parents du quartier au sein de la halte-garderie (18047 - 2018-04418).

Article 8 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la fonction 4, chapitre 65, nature 65748, du budget de fonctionnement de l'année 2018 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO